



Original : Français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 31 mars 2011

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, Président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. THOMAS LUBANGA DYILO**

PUBLIC avec Annexe confidentielle

Transmission des résumés des témoins présentés par la Défense

Origine : Équipe de la Défense de Monsieur Thomas Lubanga

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo
Mme Fatou Bensouda

Le conseil de la Défense

Me Catherine Mabile
Me Jean-Marie Biju-Duval
Me Marc Desalliers
Me Caroline Buteau

Les représentants légaux des victimes

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu
Me Joseph Keta Orwinyo
Me Jean Chrysostome Mulamba
Nsokoloni
Me Paul Kabongo Tshibangu
Me Hervé Diakese

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda
Mme Sarah Pellet

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

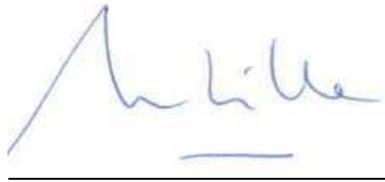
L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. Conformément à l'ordonnance de la Chambre du 30 mars 2011¹, la Défense souhaite transmettre à la Chambre, au Procureur et aux Représentants légaux les résumés des principaux aspects abordés par les témoins que la Défense a cités à comparaître dans le cadre de la présentation de sa preuve².

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mabile', is positioned above a solid horizontal line.

Mme Catherine Mabile, Avocate à la Cour

Fait le 31 mars 2011

À La Haye, Pays-Bas

¹ ICC-01/04-01/06-T-340-ENG-ET, p.14, lignes 18-21.

² Voir Annexe.